

Observation n°216

Déposé le 30 Juillet 2022

Par Barrillio Jean-Paul

Nous exploitons, depuis 36 ans, la ferme de La Tâcherie avec un système agro-pastoral qui permet à des familles de vivre de leur travail depuis des générations. Nous sommes attachés à préserver notre environnement pour notre cadre de vie mais aussi pour le partager avec toutes les personnes qui veulent savourer la quiétude de nos espaces (randonneurs, vététistes,...).

Il y a plus de 20 ans, nous avons créé un camping à la ferme pour développer un complément d'activité et pour faire découvrir aux résidents la réalité de l'élevage et de notre métier. Le camping a été réalisé avec une étude d'intégration paysagère, validée par le Parc des Grands Causses, afin qu'il s'intègre dans son environnement.

Les parcelles sur lesquelles il est implanté sont classées au PLUI en zone recevant des hébergements. Ce document a été établi par les élus de la Communauté de Communes et il est consultable par tous.

Aujourd'hui, la mairie de Verrières envisage la création d'un parc éolien avec des génératrices de 180m de haut, soit un immeuble de 60 étages. Le projet prévoit la construction de 5 immeubles de 60 étages dans le domaine forestier de Vinnac. Comment peut-on affirmer que ce projet n'aura que des conséquences mineures.

Quand des parcs sont créés, avec des éoliennes moins hautes, il est convenu qu'elles ne doivent pas être implantées à moins d'un kilomètre des lieux de résidence. Pour ce projet la première méga-éolienne est située à 800m des limites du camping. Pourquoi les porteurs de projet nous méprisent-ils à ce point?

De plus, quand nous lisons le rapport du Ministère de la transition écologique, nous constatons qu'aucune étude n'a été réalisée pour quantifier le niveau des nuisances sonores. Le rapport préconise de ralentir leur rotation, et donc leur production, pour limiter les nuisances.

Ce rapport dénonce un impact catastrophique sur notre environnement à tous les niveaux.

J'invite tous les citoyens à consulter ce document, il est complet, détaillé et argumenté point par point. Enfin bref, il est édifiant.

Il y a une quarantaine d'années, le feu ravageait la forêt de Vinnac, ce sont les moyens aériens qui ont permis de limiter l'incendie. Si un tel événement devait se reproduire, il handicaperait considérablement l'efficacité des secours.

Les élus sont face à leurs responsabilités et nous constatons que tous les éléments de ce dossier ne sont pas pris en considération.

Nous ne pourrions pas rester impuissants face à la dégradation programmée de l'environnement des Grands Causses.
